

LES « 32^{èmes} BOUCLES ZUYDCOOTOISES »
CAP SUR LA FORME

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Considérant la demande formulée par l'Association "Cap sur la Forme" afin d'organiser les 32èmes Boucles Zuydcootoises le samedi 28 mai 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité tout en facilitant le bon déroulement de cette épreuve.

ARRETONS

Article 1er : La circulation sur la voie verte sera interdite le samedi 28 mai 2022 au passage de la course.

Article 2 : L'accès au camping de l'Estran sera interdit pendant la course.

Article 3 : La circulation sera perturbée pendant la course et sera régulée par les cibistes positionnés à l'angle du chemin des Dunes et du bd Vancauwenberghe et à l'angle du bd Vancauwenberghe et de l'allée du Docteur Jeanne Nigoul.

Article 4 : Le stationnement sera interdit du vendredi 27 mai 2022 dès 18 heures au samedi 28 mai 2022 à 20 heures sur toutes les voies :

- Rue des Dunes (du passage à niveau à la rue de Valenciennes)
- Voie communale, voie verte
- Allée du Docteur Jeanne Nigoul
- Rue du Sémaphore (parking de l'Espace Robert Merle, parking réservé aux bus, devant le camping de l'Estran et aux alentours).

Article 5 : L'association organisatrice "Cap sur la Forme" assurera la sécurité de l'épreuve en plaçant en nombre suffisant des commissaires de course.

Article 6 : Les commissaires de course seront autorisés à appliquer le présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Chef de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur le Directeur de l'Hôpital Maritime Vancauwenberghe,
- Madame Doriane SUZAN, présidente de cap sur la forme,
- Madame Stéphanie SPRIET, gérante du Camping de l'Estran.

Article 8 : Certifié exécutoire après notification le 24 janvier 2022.

Fait à Zuydcoote, le 21 janvier 2022

Le Maire,




Florence VANHILLE